

VILLE DE LIÉVIN

CONSEIL MUNICIPAL

17 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

Appel des conseillers	6
Désignation du secrétaire de séance	6
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale	6
I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2024	8
II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)	8
III. FINANCES	
1. Décision modificative n° 3 du budget principal	8
2. Budget principal : autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025	9
3. Correction d'erreurs comptables commise sur exercices antérieurs	9
4. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Ajustement subvention 2024	10
5. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2025	11
6. Approbation de l'avenant n°1 au P.F.F.S. entre la C.A.L.L. et ses communes membres, et l'impact sur la D.S.C., l'A.C et le F.P.I.C.	11
7. Rénovation et extension du complexe aquatique Nauticaa - Subvention de la Région Hauts-de-France - Autorisation de signature de la convention attributive n°24007491	11
8. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Demande de subvention 2025	13
9. Adhésion « Villes et Villages Fleuris »	13
IV. MARCHÉS PUBLICS	
10. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de boiseries et portes intérieures en bois	14
11. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de plomberie et sanitaire	14
12. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels électriques pour les bâtiments communaux	14

13. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de quincaillerie	14
14. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers matériaux de construction	15
15. Achat de végétaux	15
16. Fournitures de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin	15
17. Marché public de prestations de transports des enfants des écoles de la Ville à la piscine.....	16
18. Location longue durée de véhicules de tourisme destinés aux services de la Ville de Liévin	16
19. Adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)	16
20. Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux	17
21. Convention de mise à disposition de biens pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux de proximité des réseaux	18
V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER	
22. LIEVIN - Aménagement du secteur dit de La Tranchée de Calonne - Approbation du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2023	19
23. LIEVIN - Aménagement du secteur dit de La Belle Femme - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2023	19
24. LIEVIN - Extension de la ZAC An 2000 - Reprise par la commune de biens de retour appartenant à Territoires 62	20
25. LIEVIN - Parcelle BR n° 430 - Lieu-dit - Les dix-huit » - Rue la Bruyère - Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville	19
VI. ÉNERGIE	
26. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : dossiers M. Popieszny, M. Boulongne, M. Fauvel, M. Thirion et M. Delplanque	21
27. Écomobilité - Aides aux particulières	22
28. Marché public global de performances pour les installations d'éclairage public et installations connexes	23

29. Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d'Énergie Calorifique sur le Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Liévin - Compte Rendu Technique et Financier de l'exercice 2023 ...	24
30. Frais de participation au Marché aux livres 2025 - 21ème édition	25
VIII. SCOLAIRE	
31. Frais de participation au Marché aux livres 2025 - 21ème édition	25
32. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2025	26
33. Restauration scolaire - Conventions 2025	26
34. Classes de découvertes 2025 - Participation financière des familles	27
IX. SPORTS	
35. Championnats du Monde de Cyclo Cross - Fixation du tarif des <i>food-trucks</i>	27
36. Championnats du Monde de Cyclo-Cross - Fixation du tarif des aires de camping-cars	28
37. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription à la randonnée des 50 kilomètres nocturne	30
X. JEUNESSE	
38. Adhésion à l'Association "Ligue de l'Enseignement"	31
XI. JEUNESSE	
39. A Cité éducative apprenante de Liévin	31
40. Politique de la ville - Pré-programme d'actions - Année 2025	32
41. Budget Citoyen 2025 - Projets retenus par les votes des citoyens	33
XII. PERSONNEL	
42. Création et modification d'emplois permanents au tableau des effectifs	34
43. Création d'emplois non permanents pour l'année 2025	34
44. Mise à disposition des appartements de vacances - Modification des tarifs	35
45. Instauration du télétravail et définition des modalités	35
46. Régime indemnitaire Police Municipale.....	37

47. Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et la Banque Française Mutualiste (BFM)	39
XIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
48. Acte de fin et annulation du marché de plein-vent des Marichelles	39
49. Location de salles - Demandes de gratuité	40
50. Dérogations au repos dominical 2025	40
51. Dérogation au repos dominical - Société MAPE à ÉTUPES pour le laboratoire MAPE à LIÉVIN	41
XIV. SUBVENTIONS	
52. Subventions aux associations - Année 2024	41
53. Subventions aux associations - Année 2025	41

(La séance est ouverte à 18 h 05 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE.)

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous ouvrons cette séance du Conseil municipal.

Appel des conseillers

M. LE MAIRE.- Je sollicite Monsieur le Directeur général des services, Monsieur KUZNIAK, pour procéder à l'appel des personnes présentes à ce Conseil municipal.

M. KUZNIAK.- Merci, Monsieur le Maire.

(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur général.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de votre présence et voudrais désigner tout de suite Monsieur NOISETTE comme secrétaire de séance si vous le voulez bien. Nous sommes d'accord ? Personne d'autre ne veut prendre sa place ? Non, personne ne lève la main. Monsieur NOISETTE est donc désigné comme secrétaire de séance.

Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale

M. LE MAIRE.- Quelques informations.

- Naissance de la petite Ellie, fille de Manuel BLAZART, de la police municipale.

- Mariage de Johan LEGUILLIER et Mary DARSY. Mary DARSY travaille au Centre culturel et social Carpentier, et Johan LEGUILLIER est le Directeur du service électricité.

Je pense qu'on peut une fois de plus féliciter chaleureusement Johan LAGUILLIER et ses services, mais dans l'ensemble tous les services municipaux de la Ville de Liévin, et surtout ceux du CTM car, quand même, la Ville de Liévin, avec ses habits de lumière, est tout à fait magnifique. Je suis toujours très heureux, le soir, de circuler dans cette Ville de Liévin et de voir de nombreuses Liévinaises et Liévinos, et aussi de personnes extérieures à notre Ville se photographier devant le petit lapin ou la montgolfière, enfin toutes ces illuminations. C'est magnifique.

La Ville de Liévin est tout à fait remarquable avec ses habits de lumière et ses illuminations. Bravo à Johan LEGUILLIER et à ses services ! Je pense qu'on peut les applaudir !

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Malheureusement, nous avons eu à déplorer :

- Le décès d'Annick ÉDOUARD, auxiliaire de soins au Foyer-logement Maurice Mathieu.

Nous avons également eu le plaisir de procéder au recrutement de quatre personnes :

- M. Kévin CABO-HURLÉ à la police municipale. Je crois qu'il n'y a pas un seul Conseil municipal où il n'y a pas un recrutement à la police municipale. On en parlera d'ailleurs tout à l'heure parce que cela fait partie de l'ordre du jour de ce Conseil municipal s'agissant du régime indemnitaire. Il y a effectivement beaucoup de roulements, mais c'est comme cela dans toutes les polices municipales de France.

- Mylène MASQUELIN, instructrice des opérations d'urbanisme, un métier un peu difficile qui demande beaucoup de technicité. C'est M. BOURDON qui est bien heureux de ce recrutement.

- Caliste BRAECKMAN, chargée de mission renouvellement urbain. Monsieur BOURDON a de la chance ! D'habitude, il a des cernes sous les yeux et maintenant, il est tout neuf. Je comprends : il y a beaucoup de gens qui travaillent pour lui maintenant !

- Pierre BERTINCHAMP, agent technique Parcs et Jardins. C'est l'adjoint de Sarah BACHELET.

Mes chers amis, nous avons malheureusement eu à déplorer, et nous adressons nos sincères condoléances aux deux familles en question, le départ et le décès de deux de nos anciens collègues puisqu'ils ont été conseillers municipaux au cours de mon premier mandat :

- Jacques LELONG, que l'on connaît tous, grand personnage de Liévin, du quartier de Calonne en particulier, qui a été conseiller municipal de janvier 2013 à mai 2020. Jacques était en particulier le président du club Les Bleuets. Je peux vous dire que la salle Baras était pleine à craquer et c'était quelqu'un d'extrêmement apprécié dans ce club des Bleuets et ce quartier de Calonne. Avec son épouse, il y passait énormément de temps.

Et puis il était passionné de basket. Il aimait le foot aussi, mais il avait été basketteur. À son époque, il devait faire partie des géants parce qu'il était très grand, et c'était un homme bon. Jacques est parti le 27 novembre dernier.

- Un autre de nos collègues qui a été conseiller municipal avec moi pendant un an, de janvier 2013 à mars 2014. C'était un personnage extraordinaire aussi ; il était coiffeur. C'était Yves MOUNIER. Il était atteint d'Alzheimer et on ne le voyait plus beaucoup circuler dans Liévin alors qu'avant, il y circulait beaucoup.

Yves est parti le 11 décembre 2024. C'était un musicien, un bassiste. Comment s'appelait son orchestre ?

M. MICHALAK.- Les Nashville.

M. LE MAIRE.- Il y a eu un certain nombre de bals de la police et des sapeurs-pompiers qui ont été faits avec les Nashville. Yves me racontait toutes ces soirées de bal qu'il passait, épiques qui se terminaient très tard.

M. MICHALAK.- Et les après-bals !

M. LE MAIRE.- On ne va pas en parler !

Je crois que celles où il était musicien ont fait partie de ses plus belles années. À l'époque, on le voyait en pantalon pattes d'eph' et costume blanc avec des chemises à grands frous-frous. Il avait d'ailleurs, si j'ai bon souvenir, au cours d'une élection de Miss Liévin au chalet Brand, réussi à reconstituer son groupe et il avait animé toute la soirée des Miss Liévin ; il s'y était beaucoup amusé.

Toutes nos pensées vont vers les familles de Jacques LELONG et Yves MOUNIER, comme elles vont aussi à notre collègue, ce qui s'explique d'ailleurs son absence, Jacques BECQUET, qui a eu le malheur de perdre sa maman le 15 décembre. On pense fort à lui parce qu'il était très proche de sa maman, qui était une femme remarquable, érudite, directrice d'école, si j'ai bon souvenir. Il l'a accompagnée jusqu'au bout et avait une relation fusionnelle avec sa maman.

Tout notre soutien à Jacques.

I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 15 octobre 2024

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations, des remarques ? (*Aucune*)

Monsieur TISON, pas de problème ? Madame LEROY, pareil ? Pas de souci.

Si Monsieur TISON et Madame LEROY sont d'accord, c'est qu'il n'y a pas de souci.

Le procès-verbal est donc approuvé.

II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? Très bien.

Il est approuvé.

III. FINANCES

1. Décision modificative n° 3 du budget principal

M. LE MAIRE.- On en vient aux délibérations. Le Conseil municipal commence toujours par l'inusable, l'inaltérable Daniel DERNONCOURT, qui va procéder à la présentation des délibérations des finances.

M. DERNONCOURT.- Les ajustements en cours d'exercice du budget primitif 2024 sont traités dans le cadre d'une décision modificative qui concerne la section de fonctionnement et d'investissement.

La décision modificative n° 3 est équilibrée en fonctionnement à hauteur de 70 200 € et en investissement à hauteur de 110 480 €.

M. LE MAIRE.- Donc 70 000 € en fonctionnement et 110 000 € en investissement, Monsieur DERNONCOURT, ce sont vraiment des ajustements minimalistes.

Est-ce que cela appelle des observations de votre part, mes chers collègues ? Non. Ce sera la dernière décision modificative. D'ailleurs, il n'y en a eu que trois, ce n'est plutôt pas mal. À certains moments, il y en a eu plusieurs.

Validé à l'unanimité, pas d'observations, pas de votes contraires ?

Je vous remercie.

2. Budget principal : autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

M. DERNONCOURT.- Il est rappelé que le budget primitif 2025 ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique. Dans ces conditions, il est proposé au conseil d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en investissement sur le budget principal de la Ville.

L'annexe jointe à la délibération présente par chapitre et par autorisation de programme le montant des dépenses d'investissement prévu au budget 2024 et la quote-part de budget d'investissement disponible jusqu'au vote du BP 2025.

M. LE MAIRE.- Très bien. Si vous ne votez pas cette délibération, tout est bloqué.

M. KUZNIAK.- C'est un peu notre Loi spéciale à nous.

M. LE MAIRE.- Oui, comme dit Monsieur KUZNIAK, c'est un peu notre Loi spéciale à nous. C'est comme le Gouvernement actuel sauf que, chez nous, il y a un peu plus de stabilité quand même !

Je pense qu'on arriverait à voter un budget. À l'échelle de l'État, on ne sait pas encore. On en doute. Au rythme où vont les choses, c'est plus qu'incertain.

Pas de souci ? Adopté à l'unanimité ? Eh bien c'est voté.

3. Correction d'erreurs comptables commise sur exercices antérieurs

M. DERNONCOURT.- Afin de corriger des erreurs sur exercices antérieurs incombant au comptable public, il est proposé de l'autoriser à effectuer des écritures comptables en mouvements dans le compte 1068 pour régulariser des opérations d'ordre non budgétaire.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Ce sont des régularisations qui sont saines dans les écritures qui sont les nôtres.

D'ailleurs, Monsieur VIGREUX, vous allez me dire parce que j'ai lu un de vos rapports que l'on a eu une bonne information. La trésorerie nous a félicités et notre note s'est améliorée. Merci d'en dire deux mots car c'est un peu compliqué.

M. VIGREUX.- Chaque année, les comptes des collectivités sont analysés par le Trésor public en termes de qualité comptable et donnent lieu à une notation d'indice de pilotage comptable. On appelait cela avant « l'indice de qualité des comptes locaux ».

Cet indice a été rénové et la note de la Ville a sensiblement progressé pour s'établir à un peu plus de 80 %, ce qui est en-dessous de la moyenne des communes au niveau national. J'ai expliqué que les petites communes ont une qualité des comptes très poussée parce qu'elles n'ont que très peu d'opérations complexes.

En revanche, nous avons une note supérieure aux moyennes de même strate.

M. LE MAIRE.- Bravo. On peut s'applaudir parce qu'on était en retard !

(Applaudissements)

Quelques rapports de la Chambre Régionale des Comptes montraient qu'on était parfois en retard, en particulier sur les amortissements, donc aujourd'hui, tout cela a été bien régularisé, et cela continue parce que je sais que les efforts continuent de ce côté-là.

M. LEJEUNE.- J'allais faire une remarque en disant que si le comptable public a commis des erreurs, il était un peu normal qu'on en soit récompensé.

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas le comptable public, c'est nous. Dans nos écritures, et je ne leur en veux pas, certaines choses nécessitaient du temps. Nos services financiers n'avaient pas le temps de faire ces écritures comptables-là, ces régularisations, etc.

M. LEJEUNE.- Ce sont des écrits incombant au comptable public.

M. LE MAIRE.- Oui, mais là, c'est nous. Les erreurs nous étaient imputables, mais ce n'était pas des fautes, c'était essentiellement dû à un manque de temps.

Je vous parle de l'amélioration de notre note. Et je le dis grâce aussi aux rapports successifs de la Chambre régionale des comptes, comme quoi ces rapports ont toujours beaucoup d'utilité, pas sur tout, mais ils ont leur utilité, et effectivement, nous nous sommes mis au travail. Petit à petit, nous sommes en train de rattraper les quelques oublis, en tout cas retards que nous avons. Notre note s'améliore et elle va continuer de s'améliorer.

Cela demande énormément de temps et nous avons eu la chance d'avoir une collaboratrice que j'ai d'ailleurs reçue pour la remercier, qui nous a beaucoup aidés dans ce domaine. Cela a permis d'accélérer également la régularisation de nos écritures comptables.

Mais vous avez raison sur cela, Monsieur LEJEUNE. Je pensais que vous parliez de cette note.

Pas de souci, nous sommes d'accord ?

4. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Ajustement subvention 2024

Mme SADOUNE.- Monsieur le Maire, pour rappel, le 21 décembre 2023, nous avons adopté une subvention de 3,380 M€ au profit du Centre communal d'action sociale, et ce, en amont du vote du budget 2024 afin de permettre son fonctionnement, et étions convenus de réajuster en fonction. C'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, portant à votre vote la subvention 2024 à hauteur de non plus de 3 280 000 €, mais de 3 050 000 €.

M. LE MAIRE.- Bravo à Madame CHEVALIER et Madame GERMAIN. Les femmes sont quand même très économes ! Enfin pas toujours ! (*Rires*)

En tout cas, pour le CCAS, c'est vrai.

Pas de souci ?

5. Autorisation de souscription d'une ligne de trésorerie au profit du CCAS pour l'exercice 2025

Mme SADOUNE.- Il vous est demandé comme chaque année de permettre au CCAS de la Ville de Liévin de recourir à une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €. Celle-ci permettra si besoin de disposer

rapidement de fonds en cas de décalage, par exemple, entre les dépenses et les recettes, et ce, conformément à l'article L2121-34 du CGCT.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de souci non plus ? Très bien. Elle est donc validée.

6. Approbation de l'avenant n°1 au P.F.F.S. entre la C.A.L.L. et ses communes membres, et l'impact sur la D.S.C., l'A.C et le F.P.I.C.

Mme RUSIN.- La C.A.L.L. a présenté aux communes membres les modifications apportées au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité suite à la suppression de la dotation de solidarité communautaire versée initialement par la CABBALR et ses conséquences sur la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensations versées aux communes en 2024, 2025 et 2026 ainsi que sur le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes 2024.

Il y a lieu de délibérer pour approuver l'avenant au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

M. LE MAIRE.- C'est une conférence des différends et litiges qui opposent la communauté d'agglomération Lens-Liévin à la CABBALR avec les 9 M€ du SIZIAF, mais pour ne pas impacter trop fortement neuf communes qui étaient particulièrement impactées les 36 communes Lens-Liévin ont accepté de mettre en place un mécanisme de solidarité vis-à-vis de ces neuf communes, ce qui se traduit pour la Ville de Liévin par une baisse de dotation de 60 000 €.

Je pense aux communes comme Bénifontaine, Lens-en-Goële ou même Vendin. L'impact est quand même rude à la suite de la disparition de ces 9 M€ donc je pense que cette solidarité dont font preuve les 36 communes est une bonne chose, même si cela nous fait, au grand désespoir de Monsieur KUZNIAK, 60 000 € de moins pour la collectivité liévine.

Lui n'aurait pas été solidaire, il aurait dit non. Il aurait dit oui pour un sou en plus, mais pour un sou en moins, il aurait dit non !

On est d'accord ? Je vous remercie.

7. Rénovation et extension du complexe aquatique Nauticaa - Subvention de la Région Hauts-de-France - Autorisation de signature de la convention attributive n°24007491

M. JACKOWSKI.- C'est la région qui a été contactée au titre de la politique sportive Nager en Hauts-de-France. La Ville de Liévin s'est donc vu attribuer une subvention de 3 M€.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention ci-jointe.

M. LE MAIRE.- Je vous signale que c'est une opération à 26,9 M€. Je vous rappelle les subventions obtenues :

- Subvention de la C.A.L.L. : 4,6 M€
- Subvention de la Région : 3 M€
- Subvention du Département : 2 M€
- État au titre de ses différentes dotations : 1,115 M€

- Fédération des collectivités concédantes : 13 000 €. On prend quand même les 13 000 €.

Soit un total de subventions de 10 708 000 €, donc 39,88 % de subventions. Ce n'est pas mal. Nous sommes à 40 % de subventions, et heureusement car c'est une opération d'envergure qui est suivie par la SPL de l'Artois et nos services, mais c'est la SPL de l'Artois qui en a le suivi.

Monsieur JACKOWSKI, où en est-on dans ce dossier, dans l'état d'avancement des travaux ?

M. JACKOWSKI.- Si vous passez près de la piscine, vous vous apercevrez de l'avancement des travaux. C'est un immense chantier. Nous sommes admiratifs devant la structure qui est en train de s'installer. J'en ai parlé au responsable technique, tout suit son cours, on est dans les temps.

M. LE MAIRE.- Impeccable. Vous savez à qui il me fait penser, Henri JACKOWSKI ? Il y avait des séances à l'Assemblée nationale tout à l'heure et le nouveau Premier ministre répondait. À une question assez précise, j'ai vu le Premier ministre donner une réponse aussi évasive, mais pleine de bon sens, comme celle d'Henri : une réponse passe-partout.

Mais il a raison, quand on regarde le chantier du Centre aquatique Nauticaa, d'abord on a constaté qu'il ne restait presque plus rien parce que la démolition a été impressionnante, et petit à petit, les murs s'élèvent. Je crois qu'en ce moment, il y a à peu près 1 M€ dépensés par mois. Il y a déjà deux grues, 40 personnes sur le chantier, et je rappelle que l'inauguration est prévue, si tout va bien, Monsieur BOURDON, pour février.

On m'avait dit janvier, mais maintenant, c'est février. Cela m'inquiète parce que, dans six mois, à un prochain Conseil municipal, on me dira avril !

Normalement, c'est pour janvier, Monsieur BOURDON, mais comme dans tout chantier, je ne suis pas sûr que l'échéance soit respectée et qu'on puisse faire les vœux 2026 à Nauticaa. L'essentiel est que le chantier se fasse bien et que les travaux se déroulent bien.

M. LEJEUNE.- Monsieur le maire, à la réunion de la SPL tout à l'heure, cela a été confirmé que, pour janvier, les choses seraient bien...

M. LE MAIRE.- Est-ce qu'ils ont signé un papier avec des dédommagements si jamais ce n'est pas respecté ?

M. LEJEUNE.- Non.

M. LE MAIRE.- Il y avait une réunion ?

M. LEJEUNE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Si c'était janvier, ce serait parfait. On est d'accord ?

Nous avons envoyé un cahier des charges sur toutes les publications puisque nous sommes en appel d'offres. Je suppose qu'il sera retiré par plusieurs délégataires possibles, et dans le cahier des charges, il est prévu que la première semaine d'exploitation soit réservée gratuitement aux Liévinos et Liévinos.

L'accès au Centre sera gratuit pour la population liévine pendant une semaine.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE.- Ils pourront découvrir ce Centre, qui sera sans doute formidable.

Pas de souci là-dessus ? On est d'accord ? Impeccable.

8. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Demande de subvention 2025

M. LE MAIRE.- Madame BELLOUNI, cette subvention va-t-elle être en baisse ?

Mme BELLOUNI.- Le Conseil municipal doit se prononcer afin d'autoriser la subvention de la Ville de Liévin au profit du CCAS de Liévin pour son fonctionnement sur l'exercice 2025.

M. LE MAIRE.- Combien est-il demandé ?

Mme BELLOUNI.- 3,5 M€. Comme cette année.

M. LE MAIRE.- Vous êtes sur le montant qui a été réajusté ?

Mme GERMA.- On prévoit toujours.

M. LE MAIRE.- Très bien. On est d'accord là-dessus ?

Merci, Madame BELLOUNI.

9. Adhésion « Villes et Villages Fleuris »

M. LE MAIRE.- Dans les villes et villages fleuris, forcément, il y a des noisetiers ! *(Rires)*

M. NOISETTE.- La présente délibération a pour projet l'adhésion au label « Villes et villages fleuris » pour 2025 ainsi que pour les années antérieures de 2024 à 2022, en sachant que la Ville de Liévin a obtenu la troisième fleur en 2023 en concrétisant sa volonté d'assurer la présence du végétal en toute saison et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune.

M. LE MAIRE.- C'est formidable. Pour la première fois de notre histoire, nous avons eu trois fleurs. N'est-ce pas, Mme CHIARELLO ?

Mme CHIARELLO.- Je suis enchantée, mais on peut faire mieux.

M. LE MAIRE.- On peut toujours faire mieux, mais ce n'est déjà pas mal d'avoir trois fleurs. Je remercie Thérèse parce qu'elle se préoccupe beaucoup de cela.

Dans les critères d'attribution de la troisième fleur, il n'y a pas que la densité de fleurs, d'arbres, il y a aussi toute une série de choses qui sont liées à la récupération des eaux, à l'énergie, au développement durable. Thérèse se préoccupe de tout cela.

Il faut aussi remercier Sarah BACHELET, qui suit cela, qui est une experte dans ce domaine, et le Directeur du CTM parce que, comme il est plus amoureux, il a plus tendance à aimer les fleurs, donc il en met davantage dans la Ville de Liévin. Il est encouragé à mettre plus de fleurs. N'est-ce pas, Monsieur FRUCHART ?

M. FRUCHART.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Donc vive l'amour !

C'est bien parce que c'est vrai que la Ville est très jolie. En particulier, on en a encore planté énormément, cela ne se voit pas forcément, quand on les plante, au printemps. On en a aujourd'hui dans tous les quartiers.

Mme CHIARELLO.- Je crois que c'est ce qui plaît beaucoup aux Liévinois : tous les quartiers sont concernés maintenant. C'est plaisant de voir fleurir ces jacinthes, narcisses et jonquilles. Merci, Monsieur DESPREZ.

M. LE MAIRE.- En plus, c'est annonciateur du printemps, donc quand on les voit sortir, on se dit qu'on est sorti de la période la plus difficile de l'année.

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette adhésion ? Merci.

IV. MARCHÉS PUBLICS

M. LE MAIRE.- Monsieur Jean-Luc DEPREZ, vous avez plusieurs délibérations.

M. Jean-Luc DEPREZ.- Je vais condenser.

Les cinq délibérations que je vais vous présenter ont pour objet la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Liévin et le CCAS coordonné par la Ville de Liévin pour l'achat de matériels et matériaux nécessaires à l'entretien, la maintenance et la modernisation de nos bâtiments communaux.

Je précise que les marchés qui seront passés seront renouvelables trois fois un an.

Chaque délibération désigne des marchés de fournitures spécifiques.

10. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de boiseries et portes intérieures en bois

M. LE MAIRE.- Pas de souci sur cette première délibération ? Validé ? Je vous remercie.

11. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de plomberie et sanitaire

M. LE MAIRE.- Pareil ? Pas de souci ? Très bien.

12. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels électriques pour les bâtiments communaux

M. LE MAIRE.- C'est nécessaire. Pas d'observations ? Monsieur FLAMENT, vous avez travaillé à EDF donc pas de problème ? Très bien.

13. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de quincaillerie

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? C'est validé.

14. Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers matériaux de construction

M. LE MAIRE.- Monsieur FRUCHART, pas de problème ?

M. FRUCHART.- Pas du tout, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Eh bien merci, validé.

15. Achat de végétaux

M. FRUCHART.- Chers collègues, la présente délibération a pour objet le renouvellement de la consultation d'achat de végétaux pour les services municipaux en autorisant lancement d'un appel d'offres ouvert.

Cet appel d'offres comprend quatre lots :

Lot 1 : arbres hors sapins coupés

Lot 2 : vivaces et graminées

Lot 3 : plantes vertes et fleuries

Lot 4 : garnitures hors sol.

M. LE MAIRE.- Qu'est-ce que c'est ?

M. FRUCHART.- Les jardinières.

M. LE MAIRE.- Très bien. Observations ? Non.

Même vote ? Merci.

16. Fournitures de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin

M. TEILLIEZ.- Monsieur le Maire, chers collègues, il y a lieu de prendre une délibération ayant pour objet la passation d'un marché public concernant la fourniture de denrées alimentaires pour les divers besoins de la Ville de Liévin à compter de 2025.

M. LE MAIRE.- On est d'accord ? Pas de souci. Merci.

On continue.

17. Marché public de prestations de transports des enfants des écoles de la Ville à la piscine

M. TEILLIEZ.- Suite à la reconduction du marché de l'année 2025 auprès du prestataire, il convient de lancer le lot 3 du marché pour le transport d'enfants des écoles de la Ville vers la piscine.

M. LE MAIRE.- C'est pour l'année prochaine ?

M. TEILLIEZ.- Oui, 2025.

M. LE MAIRE.- Où vont-ils ? À Lens ?

M. TEILLIEZ.- Oui.

M. LE MAIRE.- Ils ont des créneaux satisfaisants ?

Mme CLÉMENT.- Oui. On a un petit problème en termes d'encadrement puisque certains parents n'ont toujours pas reçu leur agrément. Il y a un problème au niveau de l'Éducation nationale donc quelques écoles n'ont pas encore participé. Sinon, ils sont très satisfaits.

M. LE MAIRE.- Comment cela se passe-t-il pour les agréments ?

Mme CLÉMENT.- Ils n'y vont pas, ils attendent l'agrément. Je ne sais pas s'ils les ont eus. À notre dernière réunion, c'est Prévert qui est bloqué. C'est vraiment dommage. En plus, il y avait des parents. Il manque l'agrément.

M. LE MAIRE.- Je connais l'association des parents d'élèves à Prévert, ils sont extrêmement dynamiques.

Mme CLÉMENT.- Je relancerai l'inspectrice là-dessus.

M. LE MAIRE.- D'accord.

Pas de souci là-dessus ? Merci.

18. Location longue durée de véhicules de tourisme destinés aux services de la Ville de Liévin

M. FRUCHART.- C'est un marché public pour la location de longue durée de véhicules sans entretien pour les divers services de la Ville. C'est un marché de 12 mois reconductible trois fois. Coût : 20 000 € estimés par an et prévus au budget.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas de souci ? C'est validé.

19. Adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT)

Mme PRUVOST.- La Ville porte le projet d'optimiser ces services de télécommunications. Dans ce cadre, elle a entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en œuvre les marchés publics nécessaires et de mieux les adapter à ses besoins.

La Centrale d'achat du numérique et des télécoms répond au mieux à ces attentes car la CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, permet de résilier la souscription à un marché à tout moment et propose ainsi un grand nombre d'accords-cadres.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à cette centrale d'achat.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de souci là-dessus ?

Vous êtes bien reposée, Madame PRUVOST ?

Mme PRUVOST.- Oui, cela va, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je voudrais quand même rappeler la disponibilité et l'engagement de celles et ceux qui ont participé au repas des anciens. Il y en avait un certain nombre ici, dans l'assemblée.

En particulier au centre-ville, quand on reçoit 600 anciens de Liévin et qu'il faut organiser tout cela, cela prend beaucoup de temps et d'énergie.

Mme PRUVOST.- Oui !

M. LE MAIRE.- Bravo et merci à celles et ceux qui ont organisé ces repas. C'est toujours un moment particulier dans la vie de Liévin.

Mme PRUVOST.- Merci.

M. LE MAIRE.- C'est un moment de grande fraternité et de convivialité. C'est toujours extrêmement plaisant.

Mme PRUVOST.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Pas de souci là-dessus ?

Nous en venons à un sujet qui fâche sur le plan financier.

20. Réhabilitation et mise en valeur du chevalement du 1 bis - Augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux

M. FRUCHART.- Suite à la découverte d'anciennes fondations, à la demande d'une étude d'une offre technique d'éclairage du chevalement et à l'obligation de remplacer un certain nombre de pièces métalliques du chevalement 1bis, il y a lieu, pour tenir compte des évolutions du projet et permettre la mise en œuvre des adaptations et compléments rendus nécessaires, de proposer au Conseil municipal d'augmenter l'enveloppe travaux.

Une enveloppe de travaux supplémentaires de 300 000 € portera à 2,1 M€ l'enveloppe définitive des travaux.

M. LE MAIRE.- On en a déjà parlé.

M. LEJEUNE.- Monsieur le Maire, est-ce que l'architecte va bénéficier de cet avenant financier ?

M. LE MAIRE.- Ah toujours. L'architecte est payé sur un pourcentage de travaux donc forcément, dès lors qu'il y a une augmentation des travaux, il touche un pourcentage supplémentaire. C'est la règle.

M. Jean-Luc DEPREZ.- Sauf s'il s'est trompé.

M. LE MAIRE.- Oui. On ne peut pas lui reprocher de ne pas deviner que les poutres étaient dans un état de corrosion plus qu'avancé. Notre propre bureau d'études s'est un peu trompé là-dessus, mais sauf à grimper sur tout le chevalement et faire des sondages sur toutes les poutres, ce qui n'a pas été le cas sinon, l'étude aurait été bien plus onéreuse que celle que l'on a faite, on ne peut pas connaître l'état de corrosion parfaite d'une poutre, en l'occurrence, d'autant plus qu'il y avait des vices cachés.

Quand le chevalement a été peint en bleu, il y a eu une rénovation extrêmement mal faite où on a parfois coffré les choses. Quand on coffre, la poutre continue de rouiller, mais elle est cachée, donc c'est pire que tout. En engageant les travaux et en enlevant ces coffrages, on s'est aperçu que certaines poutres structurales étaient effectivement corrodées, d'où les 300 000 €.

On s'en sort plutôt bien parce que le premier chiffrage était à plus d'1 M€ et de ce côté-là, je peux remercier l'architecte des Bâtiments de France parce qu'il a accepté que l'on soit sur une solution un peu moins onéreuse que celle qu'il avait mise en place au départ, qui était dans les règles de l'art.

Sur ces 300 000 € de suppléments de travaux, certains financeurs devraient nous rejoindre. Ce ne sera pas complètement pour nous.

Nous avons tenu une réunion il n'y a pas longtemps, Monsieur BOURDON, avec l'ensemble de ces financeurs, donc je pense que des compléments de subventions nous seront apportés, mais de toute façon, il fallait le faire parce qu'il reste 22 chevalements dans tout le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, dont deux à Liévin.

C'est assez grave parce que si on n'avait pas fait cette étude, un jour ou l'autre, peut-être que ce chevalement serait tombé. En tout cas, l'état de dégradation était tel que c'était irréversible. Heureusement qu'on a fait cela.

Au-delà de la restauration, il y aura aussi et surtout sa mise en valeur.

J'ai hâte de me retrouver au mois de mai. C'est au mois de mai, Monsieur BOURDON ?

M. BOURDON.- Mai ou juin.

M. LE MAIRE.- Il ne prend plus de risques ! Je le sens tendu sur la question des délais !

J'ai hâte d'arriver là parce que le voir à la nuit tombée sera beau.

Pas de soucis, on est d'accord sur cette augmentation d'enveloppe ? Je vous remercie.

21. Convention de mise à disposition de biens pour l'accès à un service internet de traitement et de gestion des obligations liées à la réglementation relative aux travaux de proximité des réseaux

Mme PRUVOST.- La présente délibération a pour objet de répondre aux obligations de la réglementation anti-endommagement des réseaux avec une démarche mutualisée avec la CALL afin de mettre en place les outils mutualisés simplifiant l'exécution de la réglementation, notamment pour faciliter les démarches administratives relatives aux demandes de travaux tout en générant des économies budgétaires.

L'étape suivante consiste à confier à un prestataire d'aide aux déclarations les missions de :

- Saisie et envoi des déclarations de travaux (DT, DICT, DC et ATU)
- Gestion et envoi des récépissés
- Partage de dossiers et échanges de dossiers entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et exécutants de travaux
- Dématérialisation des récépissés et des déclarations.

La convention arrivait à son terme le 30 novembre 2024, il est donc proposé de la renouveler pour une durée de quatre ans.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je pose la question. On est tous d'accord ? Tout le monde a compris et tout le monde partage ?

Je vous remercie d'avoir apporté ici quelques ajustements, vue votre vigilance sur la question. Monsieur TISON, en tout cas, bravo. Pas de souci ?

Monsieur TISON, au numérique, préfère l'ancienne formule de communication : le pigeon voyageur avec son petit message ! Donc il envoie des petits messages à ses camarades. Quand il est chez Daniel FRUCHART et qu'il rentre un peu plus tard, il envoie un pigeon pour avertir son épouse qu'il va être un peu en retard comme cela, ce n'est pas lui qui subit la foudre d'Audrey TISON, c'est le pigeon !

Pas de souci, on est d'accord sur cette convention ?

Je vous remercie.

V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER

22. LIEVIN - Aménagement du secteur dit de La Tranchée de Calonne - Approbation du compte-rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2023

M. MICHALAK.- Le bilan de l'année 2023 ainsi que la synthèse des cessions et acquisitions réalisées est détaillé en pièce jointe.

Aucune participation n'est sollicitée au titre de 2023 ni en 2024. La SEM Territoires 62 poursuit actuellement l'aménagement de la phase A ; la commercialisation des lots libres se poursuit, plusieurs permis de construire viennent d'être délivrés ou sont en cours de délivrance.

Le reste de la concession d'aménagement sera réalisé par la SPL de l'Artois sous la dénomination *Les hameaux de Calonne*.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, est-ce que cela appelle des commentaires de votre part ? Non.

Ils ont du mérite parce que commercialiser en ce moment des lots libres n'est pas simple. Compte tenu du marché immobilier et de la difficulté pour emprunter sur le marché, franchement, ce n'est pas simple. Mais pour autant, que ce soit sur la Tranchée de Calonne ou la Belle Femme, on voit que quelques permis sont délivrés.

Ils ne s'en sortent pas mal, mais ont une bonne équipe de commercialisation. C'est assez sympathique. C'est là qu'on voit qu'une bonne ambiance de travail apporte des résultats. À deux reprises, je les ai vus le vendredi soir se réunir et boire un coup ensemble. On voit qu'ils s'entendent bien et ont envie de travailler. Ce sont des jeunes. Je ne suis pas étonné des résultats parce qu'on sent qu'il y a une bonne équipe, et quand on voit des gens comme cela se retrouver après le travail pour passer un petit moment ensemble, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de bons résultats. En tout cas, cela fait plaisir.

Pas de souci ?

23. LIEVIN - Aménagement du secteur dit de La Belle Femme - Approbation du compte rendu annuel d'activités (CRAC) au 31/12/2023

M. MICHALAK.- En 2023, Territoires 62 a réalisé la signature de deux promesses de vente :

La cession effective de cinq lots libres de constructeurs

Un macro-lot à Flandre Opale Habitat.

M. LE MAIRE.- Si mes souvenirs sont bons, ce sont des primo-accédants et un permis groupé.

Je le dis aussi : sur ces deux opérations, on a mis un cahier des charges un peu plus restrictif de manière à avoir un urbanisme de plus grande qualité. Parfois, certains ne respectent pas tout à fait ce cahier des charges, mais je le dis ici : les services instructeurs de la Ville veillent à cela.

Malheureusement, s'il n'y a pas respect de ces clauses, on demande une rectification.

Si chacun commence à faire comme bon lui semble, on ne va plus retrouver cette harmonie ni cette qualité qu'on a souhaitée.

Je le redis pour celles et ceux qui s'engagent sur ces opérations-là : respect du cahier des charges défini par la Ville sinon, c'est un peu compliqué et ce n'est pas très plaisant de demander aux gens de modifier ce qu'ils ont déjà entrepris.

Ce sont des dépenses inutiles et ce n'est pas une mission facile à exécuter.

Pas de souci ? Je vous remercie.

24. LIEVIN - Extension de la ZAC An 2000 - Reprise par la commune de biens de retour appartenant à Territoires 62

M. MICHALAK.- Il s'agit d'une délibération autorisant la reprise de différents biens de retour en nature de voiries, parkings et espaces verts appartenant à Territoires 62 suite à la clôture de la concession d'aménagement dénommée « extension de la ZAC An 2000 ».

Ces parcelles sont pour la plupart déjà entretenues par les services de la Ville et seront donc incorporées dans le domaine public communal.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est terminé.

Pas de souci ? Monsieur Jean-Luc DEPRez, vous l'avez mise en œuvre, cette ZAC ?

M. Jean-Luc DEPRez.- Oui.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ? Elle est votée ? Je vous remercie.

25. LIEVIN - Parcelle BR n° 430 - Lieu-dit - Les dix-huit » - Rue la Bruyère - Convention de servitudes entre ENEDIS et la Ville

M. LE MAIRE.- Pourquoi est-ce que cela s'appelle « Lieu-dit les dix-huit » ? Vous ne vous êtes pas renseigné ?

M. TISON.- Non, je ne sais pas.

M. LE MAIRE.- Parce qu'il y a 18 maisons ? Comme la Cité des 109 parce qu'il y a 109 maisons.

Ce n'est pas impossible. Très bien.

Monsieur TISON, on vous charge de faire l'enquête.

Pas de souci sur cette délibération ?

C'est une délibération habituelle.

VI. ÉNERGIE

26. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : dossiers M. Popieszny, M. Boulongne, M. Fauvel, M. Thirion et M. Delplanque

Mme CHIARELLO.- C'est une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les délibérations des 6 avril 2017 et 30 mars 2012 ont fixé ces conditions à 1 € par Watt crête plafonnées à 1 500 €.

Cinq dossiers remplissent parfaitement ces conditions. Ceux de MM. POPIESZNY, BOULONGNE, FAUVEL, THIRION et DELPLANQUE, pour un total de 7 500 €.

M. LE MAIRE.- Je suis allé dimanche aux Écuries du Liévinois ; ils ont rénové leurs hangars et manèges tout en photovoltaïque. C'est assez impressionnant. Je ne sais pas combien de mètres carrés ont été posés.

Et où en est-on dans notre dossier de solarisation ?

Mme CHIARELLO.- C'est en cours. Je vais être vague, comme mon cher collègue Henri !

M. LE MAIRE.- Notre dossier est mené. C'est Carole qui s'en occupe, mais jusqu'à présent, on n'a eu personne.

Mme CHIARELLO.- Si.

M. LE MAIRE.- On a quelqu'un ?

Mme CHIARELLO.- Oui. Un groupe s'est manifesté pour l'appel d'offres. Il reste des aspects juridiques à travailler.

M. LE MAIRE.- On peut espérer avoir quelqu'un ?

Mme CHIARELLO.- On a quelqu'un, mais il y a encore quelques aspects juridiques à voir. Carole s'en occupe, c'est en bonne voie. Mais c'est long.

M. LE MAIRE.- Et puis surtout, c'est surprenant.

Je dis toujours une chose : il y a les discours comme quoi il faut y aller, faire du photovoltaïque partout, alors on se lance dans l'opération et on ne voit personne. Et certainement pas EDF, Enedis et compagnie. Franchement, il y a des moments où, entre le discours et la réalité, il y a un petit souci.

Quelle société a postulé ?

Mme CHIARELLO.- Mine de soleil.

M. LE MAIRE.- En plus, ce n'est même pas un grand groupe.

Mme CHIARELLO.- Non, pas du tout. C'est en bonne voie.

M. LE MAIRE.- J'espère qu'on va pouvoir le faire.

Mme CHIARELLO.- De toutes les propositions faites sur les bâtiments publics, très peu sont retenues parce qu'ils veulent travailler en îlots. Ce qui les arrange, quand ils mettent des échafaudages, c'est que ce soit proche, qu'il n'y en ait pas un dans un coin de la Ville et un autre dans un autre. C'est une question de rentabilité, de toute façon, ce qui peut se comprendre.

M. LE MAIRE.- Oui.

Pas de souci ? En tout cas sur cette délibération, on est d'accord.

27. Écomobilité - Aides aux particuliers

Mme CHIARELLO.- C'est toujours une délibération pour l'attribution d'aides financières.

Pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de trottinettes électriques, les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021 étaient de 100 € pour les trottinettes et 250 € pour les VAE.

Il y a eu 17 demandes pour les vélos et neuf pour les trottinettes pour un montant de 5 150 €.

Je note que, depuis quatre ans, puisqu'en janvier, cela fera quatre ans, il a été attribué 404 aides pour des vélos et 523 aides pour les trottinettes, donc nous avons fait plaisir à 927 personnes qui ont bénéficié de ces aides pour un total de 153 300 €.

M. LE MAIRE.- Très bien. En revanche, je n'ai pas encore vu apparaître le nom d'Yvon LEJEUNE pour l'achat d'une trottinette. Je suis surpris !

M. LEJEUNE.- Ne comptez pas sur moi ! S'il y a des économies à faire plus tard, vous penserez à revoir notre position au sujet des subventions trottinettes et vélos électriques puisqu'on atteint quand même un nombre correct maintenant.

M. LE MAIRE.- C'est une dépense réduite. Le débat est compliqué à trancher ; par exemple, je pense prochainement à la gratuité du bus. On va pouvoir circuler gratuitement sur le circuit Tadao, mais c'est parfois compliqué. C'est facile quand on est sur les lignes BHNS.

Mme CHIARELLO.- Oui, mais quand on vient des maraîchers ou de Calonne, il faut arriver au bout.

M. LE MAIRE.- Pour rejoindre cette ligne BHSN, d'ailleurs, c'est un des axes sur lesquels il faudra travailler, mais il n'y a pas non plus de solution miracle parce que tout a un coût, chaque kilomètre supplémentaire a un coût, mais ces difficultés peuvent être partiellement réduites parce qu'on a une trottinette. On peut entrer dans le bus dedans et cela devient beaucoup plus facile.

D'ailleurs, je pense que Tadao regarde la question de pouvoir entrer dans un bus avec son vélo. Cela fait partie des choses à améliorer. Aujourd'hui, ce n'est pas possible pour des questions de sécurité. Ils sont en train d'examiner la formule pour trouver la possibilité d'entrer avec son vélo.

Mme CHIARELLO.- C'est le dernier kilomètre.

M. LE MAIRE.- Effectivement, on peut aller sur une ligne de bus, c'est parfait si on est en BHNS, cela roule bien, et après s'il reste 1,5 kilomètre à faire, quand on a une trottinette ou un vélo, cela devient déjà plus facile. C'est tout cela, la mobilité, il n'y a pas qu'une solution, c'est une multitude de solutions.

L'aide que nous apportons n'est pas pour faire plaisir, c'est avant tout pour améliorer la mobilité de nos concitoyens. Ici, on est un peu dans la facilité, mes chers collègues.

Qui n'a pas de voiture ici ? Tout le monde. Mais certains n'en ont pas. Les jeunes n'ont pas le permis. Pour autant, que ce soit les jeunes ou ceux qui sont privés d'un véhicule automobile ou celles et ceux qui sont plus âgés ont le droit de se mouvoir et de bouger dans la Ville.

La mobilité, c'est une multitude de solutions.

Mme CHIARELLO.- Comme l'énergie.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Comme l'énergie. Il n'y a pas qu'une solution, il y en a plusieurs.

On est d'accord là-dessus ? Pas de souci ?

28. Marché public global de performances pour les installations d'éclairage public et installations connexes

M. FRUCHART.- C'est l'avenant n° 2 au marché public global de performance pour la réfection de l'éclairage public dans le cadre de l'exécution des travaux par la société Satelec :

- Adaptation de certaines prestations de travaux
- Ajout et suppression de certaines armoires d'éclairage public
- Adaptation des consommations annuelles d'énergie et des puissances
- Ajout de prises supplémentaires au bordereau de prix.

Suite aux avenants n°s 1 et 2, la tranche ferme passe à - 5,2 % par rapport au montant de base.

M. LE MAIRE.- C'est un beau marché, une entreprise sérieuse. On est plutôt sur des moins que sur des plus. Ils font cela comme il faut.

D'ailleurs, je félicite M. JUSTINE qui, de temps en temps, n'est pas que dans de la communication, il est dans la communication utile pour tout le monde et les personnes de Liévin sont intéressées pour savoir quand on passe aux leds pour avoir de nouveau l'éclairage la nuit. Dans le Liévinois, à chaque fois, on annonce, donc bravo Monsieur JUSTINE, toutes les rues vont être éclairées en leds.

On en a parlé au repas des anciens, c'est pourquoi je vous le dis. Ce n'est pas de la grande communication pour Monsieur JUSTINE, mais c'est de la communication utile.

M. FRUCHART.- C'est fortement attendu par les habitants.

M. LE MAIRE.- Exactement. On a réussi à le convaincre. Un artiste comme celui-là !

On a fait quelques tests parce que, dans le marché Satelec, à un moment donné -cela a été présenté ici-, il y avait la possibilité d'éclairer et d'animer quelque part par la lumière la voie centrale réservée aux bus.

La première fois, cela n'a pas marché du tout, la deuxième fois, on est passé sur un éclairage de trottoir. On va donc laisser tomber tout cela parce que ce n'est pas encore tout à fait au point.

Là, on appelle cela comment ? Ce n'est pas un avenant ?

M. BOURDON.- C'est une variante.

Mme CHIARELLO.- Une option.

M. LE MAIRE.- On ne va pas la faire, donc on ne dépensera pas l'argent qui était prévu parce que ce n'est pas très efficace. Cela n'apporte pas grand-chose. On attendra que le matériel évolue. Sinon, l'idée était extrêmement intéressante. Si cela avait marché, si la technologie avait été au point, ce n'était pas mal parce que cela animait toute cette voie centrale. On avait l'impression que c'était de l'eau.

Plusieurs séquences avaient été proposées, cela ne marche pas donc on va attendre un peu. Peut-être que, dans cinq ou 10 ans, avec l'évolution du matériel, on y arrivera.

Vous êtes d'accord sur cette délibération ?

29. Délégation de Service Public relative à la Production, au Transport et à la Distribution d'Énergie Calorifique sur le Réseau de Chaleur Urbain de la Ville de Liévin - Compte Rendu Technique et Financier de l'exercice 2023

M. FRUCHART.- Par délibération en date du 12 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé de concéder le service public de la production du transport et de la distribution de chaleur à la société Dalkia France pour une durée de 24 ans.

Le compte rendu d'activité pour l'année 2023 a été présenté en commission consultative des services publics locaux le 18 novembre 2024. Il y a eu l'analyse des aspects techniques et financiers, la DSP.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Vous n'avez pas une annonce à nous faire, Madame CHIARELLO, sur ce réseau de chaleur ?

Mme CHIARELLO.- Pas à ma connaissance.

M. LE MAIRE.- Si. On a été primé !

Mme CHIARELLO.- Ah oui ?!

M. LE MAIRE.- Madame DIARD m'a fait une note en disant qu'on avait eu une reconnaissance nationale et notre réseau de chaleur a été choisi. Dalkia a reçu ce prix donc la Ville de Liévin va pouvoir utiliser le terme. Vous n'êtes pas au courant ?

M. KUZNIAK.- Je ne sais plus comment cela s'appelle.

Mme GUÉRIN (?)- Si, il y a un mois et de ce fait, il y aura une baisse de la TVA.

M. LE MAIRE.- On vous donnera des informations plus tard puisque Monsieur KUZNIAK a oublié. Pourtant, Monsieur KUZNIAK a sous sa direction Carole GUÉRIN.

Bref. On vous donnera l'information plus tard et on la donnera à la presse pour qu'elle puisse en faire communication.

Pas de souci sur ce réseau de chaleur ? Je vous remercie.

VII. CULTURE

30. Frais de participation au Marché aux livres 2025 - 21ème édition

Mme CHIARELLO.- Monsieur le Maire rappelle que, pour sa 21^{ème} édition, le Marché aux livres se tiendra le samedi 25 janvier 2025 de 10 heures à 18 heures au Centre Arc-en-ciel de Liévin. Dans ce cadre, il sera demandé une participation financière de 30 € aux exposants et librairies participantes, comme chaque année.

M. LE MAIRE.- Très bien. Il y a du monde à ce marché. C'est toujours sympathique.

Mme CHIARELLO.- Oui, tout le temps.

M. LE MAIRE.- On est d'accord sur ce marché aux livres ? Je vous remercie.

VIII. SCOLAIRE

31. Frais de participation au Marché aux livres 2025 - 21ème édition

Mme CLÉMENT.- C'est pour la fusion des écoles Jean Macé et La Fontaine.

M. LE MAIRE.- C'est un miracle !

Mme CLÉMENT.- Oui. L'école Jean Macé était composée des élèves du CP au CE1 et l'école La Fontaine, du CE2 au CM2 donc il n'y avait pas trop de cohésion entre les deux écoles. C'était même la seule école de France où il y avait cette division. Ce n'était pas la seule, Martine ?

M. LE MAIRE.- Madame Martine GERMA a été responsable syndicale.

Mme GERMA.- Syndicalement, nous avons toujours été contre les fusions d'écoles parce que nous perdons un poste de direction. On s'est rendu compte qu'il y a une violence beaucoup moins importante dans les toutes petites structures, donc quand on peut ne pas faire de fusion d'écoles, on n'en fait surtout pas parce que c'est dans les toutes structures, les tout petits noyaux où l'ambiance est la plus conviviale. Là, c'est une école très particulière parce que la cour est la même.

Vous vouliez mon avis, je le donne.

M. LE MAIRE.- Oui parce qu'auparavant, votre explication se justifiait puisqu'il avait deux écoles séparées par un mur. On aurait dit une prison ! Ce mur séparait les garçons et les filles. Forcément, à l'époque, ils étaient séparés.

On a refait l'école, le mur en question a totalement disparu et aujourd'hui, on n'a qu'une école. C'était aberrant d'avoir deux directions. Et puis les effectifs ont chuté également. C'est quand même mieux dans le fonctionnement au quotidien parce que, en plus, parfois, il y avait un petit peu de friture sur la ligne entre les deux directrices.

Mme CLÉMENT.- Ou entre les enseignants. Comme cela, c'est réglé.

M. LE MAIRE.- Au moins, il n'y a plus de friture.

Mme PLANARD.- Cela va mieux.

Mme GERMA.- Cela va mieux quand même Annabelle.

M. LE MAIRE.- Le terme que nous cherchions est le label « Éco réseau de chaleur ». Nous venons d'être primés et avons intégré ce label Éco réseau de chaleur. En France, il n'y en a qu'une petite trentaine qui ont ce label.

Mme CHIARELLO.- Qui le remet ?

M. LE MAIRE.- C'est une émanation de l'ADEME.

Pas de souci là-dessus ? Elle est validée ? Je vous remercie.

32. Crédits alloués aux écoles pour l'année 2025

Mme CLÉMENT.- On vous propose de maintenir les crédits scolaires de 2024 à 2025 en sachant que les écoles ne dépensent jamais tous leurs crédits, donc c'était inutile d'augmenter sur 2025.

À savoir : un élève pour les écoles primaires revient à 1 700 €.

M. LE MAIRE.- C'est très bien que nous puissions nous maintenir. Les temps ne sont quand même pas des plus faciles.

Mme CLÉMENT.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- On en est déjà à réduire, ce que je peux comprendre pour certaines d'entre elles. Je n'en veux pas à certaines décisions désormais prises au Département ou à la Région parce que quand on sait que, pour l'une, c'est 65 M€ et pour l'autre, 140 et quelques, il faut les trouver.

Mme CLÉMENT.- Et puis rien n'a été supprimé : les voyages à Paris, les classes découverte et j'en passe.

M. LE MAIRE.- Même les coquilles de Noël. J'en distribue jeudi.

Mme CLÉMENT.- Non, vendredi.

M. le PRÉSIDENT.- C'est une tradition à Liévin : l'orange et la coquille depuis toujours. Certains voulaient le supprimer. J'ai dit non parce que cela fait partie des choses symboliques.

M. LEJEUNE.- C'est mieux qu'une trottinette !

M. LE MAIRE.- Une trottinette en brioche !

Pas de souci là-dessus ? Je vous remercie.

33. Restauration scolaire - Conventions 2025

Mme GERMA.- Il s'agit de conventionner dans le cadre de la restauration scolaire avec les deux établissements qui accueillent nos élèves pendant la pause méridienne, à savoir la cuisine centrale Marc Witczak et l'ITEM Paul Dupas.

M. LE MAIRE.- C'est 2,50 € le ticket et quel est le coût réel ?

Mme CLÉMENT.- On est en train de calculer, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On m'a donné un chiffre il n'y a pas longtemps.

Mme CLÉMENT.- J'étais à 17 € par repas en incluant les transports, les salaires, les denrées.

M. LE MAIRE.- Ce qui est le cas. Il faut tout intégrer.

Mme CLÉMENT.- On va quand même vérifier.

M. LE MAIRE.- Madame LEFEVRE a toujours tendance à grossir les choses.

Mme CLÉMENT.- Non, c'est moi, pas elle.

M. LE MAIRE.- Votre défense d'Anne-Sophie est remarquable.

34. Classes de découvertes 2025 - Participation financière des familles

Mme PLANARD.- Ces classes de découvertes se déroulent à la Ferme Beck, à Bailleul.

Pour les familles domiciliées à Liévin, la somme est de 90 €

Pour les familles extérieures à Liévin, la totalité du coût du séjour leur est demandée : 439 €.

M. LE MAIRE.- C'est pareil : 90 € sollicités et le coût est de 400 € et quelques.

Mme CLÉMENT.- Avec possibilité de règlement en trois fois.

M. LE MAIRE.- Et là aussi, on n'a rien réduit.

IX. SPORTS

35. Championnats du Monde de Cyclo Cross - Fixation du tarif des *food-trucks*

M. LE MAIRE.- Monsieur JACKOWSKI va nous parler d'Henri Van der Poel. J'ai vu que l'Anglais, Pidcock, ne va pas venir.

M. JACKOWSKI.- Je sais.

M. LE MAIRE.- C'est dommage.

M. JACKOWSKI.- On aura un duel Mathieu Van der Poel/Van Aert.

M. LE MAIRE.- J'espère qu'il y aura des Français quand même.

M. JACKOWSKI.- Ce sera difficile. La relève n'est toujours pas assurée.

M. LE MAIRE.- C'est dommage. Chez les jeunes, il y en avait quelques-uns de bons.

M. JACKOWSKI.- Pour les *food-trucks*, les camions restaurants, on souhaitait proposer aux gens l'offre de restauration de type *food-trucks*, par conséquent, il est proposé d'appliquer un tarif journalier pour les professionnels de la restauration qui occuperont le domaine public : 300 € par jour.

Ces *food-trucks* seront situés près du terroir vert, rue Uriane Sorriaux, à une distance de 300 mètres du site. C'est imposé par la Fédération, on n'avait pas le droit de les mettre avant.

M. LE MAIRE.- Je ne vois pas pourquoi on appelle cela *food-trucks*.

M. JACKOWSKI.- Au lieu de dire une baraque à frites.

M. LE MAIRE.- Ou « camions de restauration ». Il faut toujours qu'on emploie des sigles anglais !

M. JACKOWSKI.- L'essentiel de la restauration se fera à l'intérieur du site, et là, ce sera une affaire belge.

M. LE MAIRE.- Totalement belge. Même la bière. Et surtout la bière !

36. Championnats du Monde de Cyclo-Cross - Fixation du tarif des aires de camping-cars

M. JACKOWSKI.- Au début, on était parti sur un parking situé rue de Cracovie, le parking qui sert lors de grandes manifestations au stade couvert qui se trouve sur la gauche, mais vu les hivers pluvieux, on s'est dit que si on ouvrait ce parking, on risquerait d'avoir trop de problèmes d'embourbement.

On est donc parti sur deux parkings :

- Celui du chalet Brand, qui peut contenir 150 places
- Celui de la place de la Perche.

Avec Éric, quand on est allé voir l'installation du cirque Place de la Perche et les véhicules qui ont réussi à s'installer tranquillement, on a choisi ce deuxième parking, d'une capacité de 200 véhicules, ce qui fait 350 sur Liévin.

On vous propose un tarif journalier de 5 € par jour pour ce tarif de stationnement. C'est symbolique, ce n'est pas gratuit, mais c'est réservé sans toilettes ni fluides, donc c'est simplement un emplacement.

M. LE MAIRE.- Pas de souci ?

Henri, tout se passe bien pour le Championnat du monde ?

M. JACKOWSKI.- Tout se passe bien. Quand toutes les personnes extérieures à la Ville de Liévin passent rue du Perco et rue Uriane Sorriaux sont émerveillées de voir qu'il y a eu un rafraîchissement. Le Souchez a subi une cure de jouvence. Cela n'a jamais été fait et l'élagage de certains arbres, le fait d'avoir épuré la nature est un grand bien.

C'était nécessaire. Les choses sérieuses vont commencer maintenant avec l'installation des passerelles, qui vont arriver, et tout le reste, à partir de janvier.

M. LE MAIRE.- C'est vrai que c'est très propre. Cela n'avait jamais été fait.

M. JACKOWSKI.- Il n'y avait pas eu d'entretien de fond.

M. LE MAIRE.- Et le reste, les circuits, la circulation, l'arrivée des supporters, tout cela est réglé ?

M. JACKOWSKI.- Une commission de grands rassemblements aura lieu bientôt.

M. LE MAIRE.- Où sont les parkings ? C'est en accord avec la Ville de Lens, l'aéroport ?

M. JACKOWSKI.- On a eu la gratuité des parkings de Bollaert. Je ne savais pas que la Ville de Lens facturait les parkings, même au foot. Il y aura les parkings à Bollaert, Carrefour, Cap 2000 et surtout près des Cytises, à l'aéroport.

M. LE MAIRE.- C'est parfait. Et puis les navettes de Tadao.

M. JACKOWSKI.- Tadao va véhiculer tout ce monde pour éviter des embouteillages sur Liévin. Cela va être le gros souci.

M. LE MAIRE.- Ce jour-là, il vaut mieux ne pas circuler en voiture dans la Ville !

M. LEJEUNE.- Déjà tous les jours à 16 heures 30 !

M. LE MAIRE.- C'est pourquoi il faut travailler les questions de mobilité parce qu'il y a un engorgement, mais pas que de Liévin, des grandes villes en général. Liévin sur le CD 58 en particulier et les rues adjacentes, c'est impressionnant. En même temps, je vais vous dire une chose, mes chers amis : je suis très heureux de voir cela parce que je me souviens qu'il y a encore 15 ans, on traversait ce CD 58 en moins de trois minutes. Cela veut dire que, quand même, la vie a repris aussi ; la vie économique, l'animation de nos villes, le développement... C'est un signe.

Là où auparavant c'était presque désertique, aujourd'hui, il y a un monde de fou, et c'est aussi le témoignage que cette région, ce territoire, revit pleinement. Maintenant, l'enjeu qui va être le nôtre est qu'il n'y ait pas d'engorgement, c'est pourquoi il faut multiplier les possibilités de déplacement et de mobilité sinon, un jour ou l'autre, on en souffrira.

Mme CHIARELLO.- Et puis surtout, Monsieur le Maire, je veux parler de l'atmosphère, quand on arrive au rond-point et qu'on voit ce panneau qui indique que la qualité de l'air est très médiocre. C'est la réalité. On ne peut pas nier qu'on ne peut pas continuer à aller dans ce sens, il faut quand même réfléchir, se projeter dans l'avenir.

M. LE MAIRE.- Le passage au véhicule électrique va réduire tout cela quand même. Le véhicule de demain ne sera plus le véhicule polluant qu'il est aujourd'hui. Il y a d'ailleurs de plus en plus de véhicules électriques et hybrides.

Ces questions-là sont fondamentales, mais il faut quand même pouvoir circuler sinon cela deviendrait compliqué. Je pense en particulier à un autre dossier. Si on parle de pollution, Madame CHIARELO, il y a le dossier de l'A1 avec ce lien rapide qui doit être réalisé. C'est un dossier suivi par la Région entre le bassin minier et Lille. C'est déjà une urgence. Je ne sais plus quand je suis allé à Lille... C'est de la folie !

Je suis parti à peine à 7 heures et il m'a fallu pratiquement deux heures pour aller dans Lille.

Mme CLÉMENT.- Et quelle que soit l'heure de la journée.

M. LE MAIRE.- En plus, il y a des travaux en ce moment. C'est de la folie pure. Je ne sais pas comment font les gens pour aller travailler sur Lille. Je les plains. Il y a des files de camions. Le canal Seine nord sera aussi une autre réponse.

On est d'accord avec Henri sur le cyclo-cross ? On lui fait confiance pour que ce soit une belle manifestation ?

(Approbation générale)

Il a la pression sur ses épaules. Je l'ai désigné partout comme étant l'organisateur.

M. JACKOWSKI.- Non, c'est la Ville de Liévin.

37. Manifestation sportive organisée par la ville de Liévin - Fixation du tarif de l'inscription à la randonnée des 50 kilomètres nocturne

M. LE MAIRE.- Cela touche beaucoup Roselyne parce que c'est elle, avec Madame Claudine TOMALKA, qui s'occupait de cela. Quand ils ne s'en sont plus occupés et que cela a été repris par la Lée (?), cela n'a pas duré longtemps. On va réorganiser cela car il y avait un monde fou sur ces 50 kilomètres nocturnes.

Samia va nous l'expliquer.

Mme SADOUNE.- Vous avez dit l'essentiel, Monsieur le Maire, puisque la Ville a décidé de reprendre l'organisation de la traditionnelle randonnée nocturne des 50 kilomètres. Elle se tiendra le samedi 24 mai 2025 aussi, il convient de fixer le montant lié aux frais d'inscription, et pour ce faire, il vous est demandé de délibérer au montant proposé de 15 €.

M. LE MAIRE.- Je me souviens d'une édition où il y avait le Maire d'Avion, Jean-Marc. Le départ était à minuit et il y avait un monde de dingue dans les rues. C'était impressionnant. Cela fonctionne bien et je suis content qu'on reprenne cette organisation à notre charge.

M. JACKOWSKI.- Je peux dire un petit mot ?

M. LE MAIRE.- Bien sûr, Henri.

M. JACKOWSKI.- La randonnée a été abandonnée l'année dernière donc beaucoup de gens ont demandé son retour. On a décidé de la refaire, mais on a voulu la relooker complètement dans tous les domaines, d'abord en termes de date parce qu'auparavant, c'était toujours fin mars, en période hivernale. On la fait le 24 mai ; on a regardé le calendrier des randonnées, notamment la route du Louvre, le week-end précédent.

C'est donc un départ à la belle période. On a également avancé l'heure de départ, qui sera à 20 heures. On partira dans la journée, cela aura un caractère peut-être plus sympathique, moins rebutant que de voir des gens dans le noir avec des lampes frontales.

Le départ se fera au niveau du parc de Rollencourt. Cela permettra aux gens de l'extérieur de voir nos installations, et l'avantage du parc de Rollencourt, c'est qu'au bout de 100 mètres, on est dans la campagne, donc on aura une randonnée nocturne.

On a également voulu insister sur la qualité des ravitaillements et le final. Le final aura lieu sur le parvis de l'hôtel de Ville le lendemain matin avec un *brunch* salé/sucré ou on accueillera tous les participants avec un cadeau.

Sachez que 15 €, c'est vraiment dérisoire par rapport au tarif dans les autres villes. Maintenant, les inscriptions se font uniquement en ligne. Ce sera pareil pour la randonnée de la Goële. Les premiers échos sont qu'il y aura énormément de monde.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

On peut applaudir les services.

(Applaudissements)

M. JACKOWSKI.- Et c'est la Ville de Liévin qui organise ! *(Rires)*

M. LE MAIRE.- C'est vrai. Bravo, Henri, et bravo à tes services.

Pas de souci ?

Je vous remercie.

X. JEUNESSE

38. Adhésion à l'Association "Ligue de l'Enseignement"

Mme DELAPORTE.- Afin de développer l'organisation de formations à l'animation volontaire à destination des jeunes du territoire, il est proposé d'adhérer à titre gracieux à l'association Ligue de l'enseignement.

Pour rappel, c'est un mouvement laïc d'éducation populaire qui propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle travaille sur quatre axes de champs d'action :

- L'éducation et la formation
- La culture
- Les vacances et les loisirs éducatifs
- Le sport pour tous.

Elle accompagne des acteurs éducatifs, les enseignants, les familles, les formateurs et les animateurs, les élus et les agents des collectivités locales, pour que ce droit profite réellement à tous et tout au long de leur vie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Madame GASSI veut dire un mot.

Mme SADOUNE.- Je voudrais remercier la Ligue de l'enseignement, qui fait un vrai travail. Quand on parle d'éducation populaire, ils en sont les précurseurs et sont dans une approche bienveillante vis-à-vis de toutes les tranches de la population, mais nous accompagnent aussi, nous, élus et professionnels du territoire, pour faire la promotion de valeurs qui ont été citées par Christelle dans cette délibération.

Ce n'est pas juste une approche de faire-valoir, c'est vraiment un fonds qui est porté et l'exemple même de l'adhésion sans coût fait aussi partie de ce qu'ils portent haut et fort.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de souci, mes chers collègues ? On l'approuve ? Je vous remercie.

XI. JEUNESSE

39. A Cité éducative apprenante de Liévin

M. MIKOLAJCZYK.- La Ville de Liévin est labellisée depuis 2021 « cité éducative, programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative pour les quartiers en politique de la Ville ».

Il s'agit d'un programme interministériel s'inscrivant dans le volet éducatif de la politique de la Ville. La labellisation s'étant achevée fin 2023, l'État souhaite perdurer l'engagement dans cette démarche en collaboration avec la collectivité au travers de l'élaboration d'une stratégie territoriale ambitieuse et partagée pour les années 2024 à 2026.

Il est donc proposé de renouveler l'inscription de la Ville de Liévin dans ce programme en lien avec les partenaires du territoire.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est Anne-Sophie qui en a la responsabilité ? Ou Frédéric ? Ils font cela en duo ?

Cela ne m'étonne pas que, dans la phase de réflexion, ce soit Frédéric et, dans la phase opérationnelle, Anne-Sophie. Ils sont très complémentaires.

Bernard, on y va ? Tu es convaincu ?

M. MIKOLAJCZYK.- Oui. L'État donne de l'argent !

M. LE MAIRE.- Oui, mais au-delà, cela permet de mettre en place une série de petits et grands projets, mais surtout, de petits projets, qui sont très importants.

M. MIKOLAJCZYK.- Oui, et puis cela dure et s'inscrit dans les années. Les écoles participent pleinement.

M. LE MAIRE.- Si j'ai bon souvenir, on a 400 000 € ? Et à chaque fois, on puise là-dedans et on peut mener des projets qu'on ne pourrait pas mener par ailleurs. Je trouve cela très bien parce que cela permet d'apporter une solution. Parfois, on a une idée et on ne sait pas comment faire, et là, on a le petit coup de pouce qui nous permet de mettre en place. Les résultats sont bons. C'est intéressant.

C'est le genre de politiques qu'on devrait mettre en place plus souvent parce qu'elles font preuve d'un peu plus de souplesse que d'autres.

Mme CLÉMENT.- Je me permettrai d'ajouter, Monsieur le Maire, que de plus en plus de collèges et de lycées participent également à la Cité éducative sur des projets extrêmement intéressants.

M. LE MAIRE.- Ils en ont compris l'intérêt.

Mme CLÉMENT.- Ils étaient présents à la réunion de la semaine dernière.

M. LE MAIRE.- Très bien. On continue de suivre cela.

40. Politique de la ville - Pré-programme d'actions - Année 2025

Mme SADOUNE.- Je rappelle le programme Quartiers 2030, une initiative qui vise à renforcer le développement et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Comme je le disais lors du précédent conseil municipal, nous venons de signer cette nouvelle contractualisation en début d'année scolaire et, à ce titre, nous vous présentons notre pré-programme d'actions 2025, qui sera prochainement défendu en comité des financeurs piloté par les services de l'État qui nous accompagnent au quotidien et que nous remercions à nouveau.

Cette année, c'est 31 projets pour un coût total de 883 405 € et une sollicitation d'inscription à charge de la Ville de 267 727 €.

Il vous est demandé, chers collègues, de statuer sur cette inscription.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de souci ? On est d'accord ?

Mme SADOUNE.- Tout à fait, Monsieur le Maire, en tout cas pour la part de la Ville à hauteur de ce qui a été inscrit l'an dernier, et on va chercher plus.

M. LE MAIRE.- Les financeurs sont tous là ?

Mme SADOUNE.- Ils sont au rendez-vous, et principalement pour les services de l'État qui, comme pour la Cité éducative ou le programme de réussite éducative sur ces questions de politique de la Ville, sont toujours au rendez-vous, et on a vraiment la chance d'avoir des correspondants qui portent un véritable intérêt.

M. LE MAIRE.- L'expérience liévinoise est reconnue.

Mme SADOUNE.- Elle l'est. Elle est même parfois choisie pour expérimentation. Je reprends l'exemple de ce qui a été fait sur la Cité Saint-Albert avec Éric et les associations du territoire ou les participations aux forums organisés par les associations qui permettent aux élus et aux techniciens d'échanger. Il y a un vrai sujet.

Ce qui fonctionne, c'est aussi le partenariat posé autour. Comme on est sur des politiques qui viennent renforcer le droit commun, il est bien évident qu'on ne peut pas travailler seul et qu'on n'hésite pas à solliciter les partenaires quels qu'ils soient sur le territoire liévinois, mais on va aussi chercher au-delà ceux qui ne sont pas présents sur notre territoire pour des objectifs communs.

M. LE MAIRE.- C'est une longue histoire. Je me rappelle que c'était Bernard BONNÈS (?) et Véronique DARCNEL (?) qui ont élaboré cette politique en premier. Au 3 rue Riaumont, il y a une petite maison.

Ensuite, Jean-Louis HOT a repris cela, et après, Samia, Anne-Sophie et Frédéric.

Mme GERMA.- Sandrine aussi.

M. LE MAIRE.- Oui. Comme quoi cette politique est formatrice. Finalement, on s'aperçoit que la plupart ensuite ont évolué vers d'autres postes.

Mme SADOUNE.- C'est d'autant plus formateur que toutes les thématiques sont abordées, que ce soit de l'habitat ou la culture en passant par l'éducation. C'est un vrai projet de vie de société. Cela renforce les connexions entre les services et les collègues.

M. LE MAIRE.- Finalement, on devrait y mettre Adrien JUSTINE.

Pas de souci ? On valide ?

41. Budget Citoyen 2025 - Projets retenus par les votes des citoyens

M. LE MAIRE.- Marie-Christine, ne dit pas tout car c'est jeudi. Nous allons recevoir les lauréats 2025. Nous aurons l'occasion de présenter les choses très largement, et je vous demande d'être présentes et présents.

Mme BETREMIEUX.- La délibération présente les projets retenus par le vote des citoyens pour le budget citoyens 2025. Ce sont des actions qui vont se dérouler forcément l'année prochaine. Il y aura cinq actions portées par des Liévinois. Il s'agit de la troisième année pour cette opération. Il y avait eu 24 idées cette année.

M. LE MAIRE.- Chacun va présenter son projet jeudi et on lui remet le chèque ?

Mme BETREMIEUX.- Enfin le faux chèque.

M. LE MAIRE.- Très bien. Pas de souci ? Je vous remercie.

XII. PERSONNEL

42. Création et modification d'emplois permanents au tableau des effectifs

M. LE MAIRE.- À chaque Conseil municipal, Monsieur GALLET ne peut pas s'empêcher de donner une délibération dans ce sens au Directeur général des services. C'est terrible, mais c'est comme cela !

Roselyne, tu commences à connaître cela par cœur.

Mme NESPOLA.- Exactement, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Elle va bientôt connaître tous les postes possibles de la Ville de Liévin !

Mme NESPOLA.- Bonjour, Monsieur le Maire, chers collègues.

En vue de répondre aux besoins des services de la collectivité, il convient de créer ou modifier les emplois permanents suivants, pour le service ressources humaines :

- Deux postes dans le cadre de la désaffiliation auprès du Centre de gestion du Pas-de-Calais effective au 1^{er} janvier 2025
- Un poste d'assistant administratif chargé du conseil médical et instances paritaires
- Un emploi de chargé d'expertise statuaire référent des instances paritaires
- Un emploi de chargé de communication afin de renforcer le service
- Un emploi de responsable du service espaces verts afin de pérenniser sur un emploi permanent l'agent en poste, ouvrir aux contractuels le poste de contrôleur de travaux en voirie et réseaux divers afin de pérenniser sur un emploi permanent l'agent en poste.
- Un emploi de technicien de spectacles au sein du centre Arc-en-Ciel afin d'anticiper le départ en retraite de l'agent en poste actuellement.
- Modifier le calibrage et ouvrir aux contractuels le poste de conseiller prévention et sécurité afin d'élargir les possibilités de recrutement à la suite de la mutation de l'agent en poste.

C'est tout, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Eh bien voilà, l'énumération est faite.

Pas de souci ? Pas d'oppositions ? Je vous remercie.

43. Création d'emplois non permanents pour l'année 2025

Mme NESPOLA.- Chaque année, il revient à l'assemblée délibérante de créer les emplois non permanents au sein de la collectivité pour assurer des tâches occasionnelles de courte durée :

- Manifestations exceptionnelles
- Missions spécifiques
- Surcroît d'activité
- Réorganisation de services

- Renfort des équipes

Et bien d'autres.

La Ville de Liévin recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. Ainsi, chaque fin d'année, l'assemblée délibérante est invitée à déterminer pour l'année à venir un plafond d'emplois non permanents qui peuvent être mobilisés en fonction des besoins réels des services.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas de problème non plus sur cette délibération ? Elle est validée.

44. Mise à disposition des appartements de vacances - Modification des tarifs

Mme MARTIN.- Dans le cadre de la politique sociale en faveur du personnel communal actif, titulaire et contractuel rémunéré par la Ville du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou retraité, la Ville a acquis des appartements en pleine propriété et en multipropriété à la mer et à la montagne en vue de les mettre à disposition du personnel pour les séjours vacances.

Afin d'instaurer une équité auprès de l'ensemble des agents de la ville du CCAS, il est proposé d'attribuer le même tarif de location pour le personnel communal liévinois et le personnel communal non liévinois à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je le dis à Monsieur DEPREZ : on veille à la maintenance et au bon entretien de ces appartements.

Vous êtes allé les voir, Monsieur DEPREZ ?

M. Jean-Luc DEPREZ.- Pas récemment.

M. LE MAIRE.- Il va falloir le faire.

J'estime que, quand on part en vacances, on doit être dans un appartement de bonne facture. C'est un peu normal ; quand on passe une semaine ou 15 jours, on dégrade un peu plus que quand on y est tout le temps donc forcément, c'est plus compliqué.

Il faut veiller à ce que ces appartements soient toujours propres et de bonne qualité sinon, petit à petit, ils vont être de moins en moins sollicités alors que c'est un avantage très intéressant pour le personnel parce que cela permet de partir en vacances pour pas grand-chose.

Regardez le prix des locations saisonnières sur la côte : c'est complètement dingue ! Cela empêche beaucoup de partir en vacances. Vu les prix pratiqués, cela permet au personnel de partir en vacances.

Il faut veiller, Monsieur DEPREZ, et je compte sur vous, pour qu'il y ait un bon état des lieux qui soit fait de ces appartements et un bon entretien. Vous êtes tous témoins.

45. Instauration du télétravail et définition des modalités

M. NOISETTE.- Pour faire suite à l'accord-cadre relatif au télétravail conclu le 13 juillet 2021, chaque collectivité avait l'obligation d'instaurer un débat sur le télétravail avec les représentants du personnel.

À ce titre, la question a été abordée au cours de la réunion du comité technique du 3 décembre 2021 et un groupe de travail composé de représentants de la collectivité et du personnel a été réuni à plusieurs reprises.

Les modalités et la charte de télétravail annexées ont été soumises à l'avis du comité social et territorial lors de la réunion du 26 juin 2024.

M. LEJEUNE.- En ce qui concerne le télétravail et la visio lors de réunions, je rappelle que c'est né au moment du Covid, et cela se justifiait. Aujourd'hui, dans une société où l'individualisme règne et où il est très difficile de faire déplacer les gens, je ne pense pas qu'il faille favoriser cela.

Un petit exemple très concret au sujet de la visio en réunion. J'ai assisté à une réunion où il y avait quatre présents réels et 15 en visio. Cela demande à réfléchir.

Mme CHIARELLO.- Cela représente 15 voitures en moins sur la route.

M. LEJEUNE.- Absolument. Il y a toujours une explication à tout.

En ce qui concerne le télétravail qui est proposé, j'ai lu tout le règlement, il est très bien détaillé, il manque peut-être un article sur la confidentialité en cas de présence d'autres personnes dans la maison. Ce n'est pas précisé et peut-être faudrait-il mettre quelques mots là-dessus.

La responsabilité du supérieur hiérarchique est très grande. J'ai remarqué cela. Et durant les plages fixes, le télétravailleur ne doit pas vaquer à ses occupations personnelles. Cela aussi, cela va être très dur à vérifier.

J'ai aussi remarqué qu'il y avait énormément d'engagements difficiles à vérifier.

Si cette délibération est proposée pour un télétravail occasionnel, selon les modalités d'ailleurs décrites dans le règlement, nous sommes pour puisque la mise en place sera faite en cas de circonstances particulières, ce qui évitera également de désorganiser les équipes.

Voilà notre point de vue, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est exactement le sens de cette délibération et des modalités d'organisation du télétravail chez nous.

D'abord, Monsieur LEJEUNE, parce que c'est un peu compliqué de faire en télétravail l'immense majorité des missions qui sont confiées à nos agents : s'occuper de nos anciens, de nos enfants, des espaces verts, de la voirie en télétravail, c'est un peu compliqué donc cela ne concerne que très peu de personnes.

De la manière dont on organise les choses, c'est en cas de nécessité pour la collectivité parce qu'il se passe des choses un peu exceptionnelles ou aussi pour l'agent parce que, parfois, cela s'impose.

Je partage votre avis, c'est compliqué de faire un travail sans qu'on ait de relations avec ses collègues ou les partenaires ou les financeurs. Cela doit demeurer une possibilité, mais ne doit pas être utilisé très largement et d'une manière très générale.

C'est d'ailleurs tellement vrai qu'on revient un peu sur ces choses-là. Les entreprises y reviennent parce que le contact avec ses collègues, celles et ceux avec qui vous travaillez, c'est important. Par exemple, j'ai horreur de faire une réunion en visio parce que vous ne participez pas à la réunion. Je suis désolé. C'est compliqué d'appuyer sur ce bouton pour dire : « *Je veux la parole* ». Souvent, on ne sait pas où il faut appuyer ; souvent, cela ne fonctionne pas.

Il faut quand même se rendre compte que, techniquement, ce n'est parfois pas au point. C'est compliqué de participer de la même manière qu'à une réunion où on se voit et où on échange.

Donc on revient sur les choses. On a fait en sorte que ce soit possible de le faire. Les organisations syndicales l'ont bien compris et cela s'est d'ailleurs fait avec elles, mais il faut que ce soit des circonstances qui s'imposent ou que, pour l'agent, ce soit nécessaire. Et c'est possible.

Par exemple, un des services où le télétravail peut le mieux se mettre en place est celui de Monsieur BOURDON : on peut faire des choses de chez soi avec son ordinateur, mais élaguer un arbre, c'est difficile de le faire en télétravail ! Ou quand on doit s'occuper d'un gamin de six mois.

Et la majorité de nos emplois ici sont des emplois de contact, de proximité, et échappent à ce télétravail. C'est important de pouvoir dialoguer, discuter, échanger avec ses copains, ses camarades, ses collègues.

Donc on va dans ce sens-là, Monsieur LEJEUNE.

M. LEJEUNE.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur GALLET, on a tout dit ?

M. GALLET.- Oui, et puis on va l'accorder à ceux qui habitent à plus de 10 kilomètres parce que l'objectif du télétravail est de réduire le temps de trajet.

M. LEJEUNE.- Cela n'incite pas le salarié à habiter Liévin.

Mme SADOUE.- Sur ce sujet du télétravail, j'ai eu cette intervention la semaine dernière à la Région, je voudrais attirer l'attention sur les conditions et la manière dont ce télétravail peut être vécu par les femmes, considérant que ce temps gagné sur la route est un temps qui leur reviendrait en tant que tel.

Une étude canadienne bien faite démontre que quand un homme fait du télétravail, c'est souvent parce qu'il a un emploi prestigieux. On parle des architectes et de toutes ces professions un peu plus libérales, et la femme le subit bien souvent, contrairement à ce qu'on peut penser.

Cela a aussi été renforcé par ce qui a été vécu pendant le Covid, période à laquelle faisait référence Monsieur LEJEUNE avec beaucoup de délicatesse. Il doit y avoir beaucoup de bienveillance sur ce qui peut sembler être un atout et qui peut paraître au final comme une véritable difficulté pour les femmes.

M. LE MAIRE.- Très bien.

46. Régime indemnitaire Police Municipale

M. FLAMENT.- Monsieur le Maire, chers collègues, un nouveau régime indemnitaire pour les agents relevant de la filière police municipale est intitulé en remplacement de l'existant. Il repose sur une nouvelle prime dénommée « indemnité spéciale de fonction et d'engagement » (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir et apprécier selon les critères définis par l'organe délibérant.

Les bénéficiaires de l'ISFE sont des agents titulaires stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et relevant des cadres d'emploi de directeur de police municipale, chef de service de police municipale et agent de police municipale.

M. LE MAIRE.- On a fait valider cela également avec les organisations syndicales.

Le principe est qu'avec ce nouveau régime indemnitaire, par rapport au système actuel, l'engagement pris par la collectivité est que pas un seul agent de la police municipale ne perdra un seul centime d'euro. C'est l'engagement pris avec eux. Il y en avait quelques-uns qui auraient pu perdre, mais on va mettre en place la clause de sauvegarde. Cela permet de faire en sorte qu'ils ne perdent rien. De toute façon, dans « clause de sauvegarde », il y a « sauvegarde ».

Deuxièmement, j'ai quand même demandé à M. GALLET et on fera un point dans un an parce que cela bouge. Je ne pense pas que ce soit cela ; dans la police municipale, les effectifs changent souvent, il y a une rotation des effectifs très importante. On a quand même de la chance à Liévin : jusqu'à présent, on a toujours trouvé des effectifs parce que, dans certaines polices municipales, des policiers et policières s'en vont, mais qu'on a du mal à remplacer. Jusqu'à présent, on a toujours réussi à les remplacer.

C'est une grande police municipale donc cela attire quand même parce que c'est mieux d'être dans une grande police municipale où on peut faire des choses que dans une petite où on n'est que trois.

Deuxièmement, les conditions de travail sont tout à fait exceptionnelles, vous le savez vous-mêmes avec l'hôtel de police où ils ont des conditions de travail remarquables. Le matériel et l'équipement le sont tout autant donc, quelque part, cela rend séduisante et attractive notre police.

Mais cela tourne trop, à mon sens. On va engager un travail l'année qui vient avec les syndicats pour essayer de faire en sorte, avec les parts fixes, etc., de fidéliser un peu plus les effectifs de la police municipale.

On se donne un an de travail. On va regarder comment les choses se passent et j'espère qu'on trouvera une solution pour les fidéliser. Cela ne va pas être simple de trouver une solution parce que le problème essentiel vient du fait qu'on ne forme par assez de polices municipales, les formations ne sont pas suffisantes par rapport aux besoins parce que de plus en plus de polices municipales se créent, car il y a un besoin, et entre formation et création, il y a un décalage.

M. LEJEUNE.- J'ai bien compris que c'était une indemnité qui remplaçait une autre existante. En revanche, je serais curieux de savoir quel pourcentage revient à la part variable. Il y a une part fixe, pour tout le monde pareille, mais comment sera dosée la part variable ?

M. LE MAIRE.- Monsieur GALLET va répondre.

M. GALLET.- Sur la part variable, il y a un montant annuel, c'est le plafond, et on peut verser jusqu'à 50 % de ce plafond mensuellement. On n'est pas obligé de le faire.

Nous, nous allons le mettre en place pour justement maintenir la rémunération qu'ils ont déjà actuellement parce que nos policiers municipaux ont un régime indemnitaire basé sur l'IAT actuellement, qui n'existe plus. C'est la part variable qui vient compenser cela.

Pour les nouveaux arrivants, dès le départ, des parts variables vont se mettre en place. Ce sera partout pareil.

M. LEJEUNE.- La part fixe est un pourcentage et la part variable serait un montant ?

M. GALLET.- Dans la délibération, par le grade, on a le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de la part variable.

M. LE MAIRE.- C'est sur ces choses-là qu'un travail va être engagé avec les organisations syndicales pour voir comment on dose les choses. On va sur constatation ; on ne va pas faire décider deux choses

sans regarder comment cela se passe car les conséquences pourraient être relativement importantes sur le plan budgétaire.

On est d'accord là-dessus ? Je vous remercie.

47. Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et la Banque Française Mutualiste (BFM)

M. MIKOLAJCZYK.- À la suite du nouveau partenariat financier du Crédit social des fonctionnaires, la Banque Française Mutualiste assurera dès le 1^{er} janvier 2025 la mise à disposition des fonds aux agents contractant des prêts par l'intermédiaire du CSF.

Il convient de prendre une nouvelle délibération qui acte l'ensemble des modalités du partenariat entre la Ville et le CSF.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Un bon partenariat, d'ailleurs, avec en particulier un accès au Crédit très avantageux. Merci au Crédit social des fonctionnaires.

Monsieur TISON, pas de problème ? Vous n'êtes pas fonctionnaire ?

M. TISON.- Non.

M. LEJEUNE.- Étant élu de la Ville de Liévin, il peut en bénéficier.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est vrai.

Pas de souci ? On est d'accord ? Merci.

XIII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

48. Acte de fin et annulation du marché de plein-vent des Marichelles

Mme BÉNÉZIT.- Si vous permettez, Monsieur le Maire, je vais faire un petit rappel de ce marché des Marichelles.

Il y a 30 ans, les Marichelles étaient occupés aux trois-quarts par des jeunes couples avec des petits-enfants, n'avaient pas du tout de marché, juste que le petit Shopi pour faire leurs commissions. Il était donc important de faire quelque chose dans les Marichelles car à l'époque, il n'existait rien.

La clientèle était très contente d'avoir ce marché car elle pouvait promener les enfants et aussi faire ses achats de produits frais car elle ne pouvait pas le faire le mercredi, travaillant ou ayant la garde des enfants.

J'ai donc proposé à M. le Maire de l'époque le marché des Marichelles. Il m'a lancé un défi et moi, il ne faut jamais me lancer de défi donc j'ai pris mon bâton de maréchal et j'ai monté ce marché des Marichelles. Il a duré 30 ans, le temps qu'il faut. Maintenant, il y a beaucoup de personnes âgées aux Marichelles, tout le monde ne pouvait pas y aller, le Covid est passé par là et le marché s'est étioilé tout doucement.

Voilà la vie du marché des Marichelles. Il n'a duré que 30 ans, mais on m'avait prédit neuf mois seulement. Donc je suis contente de ce marché. Il a vécu, il revivra peut-être un jour avec de nouvelles personnes, des jeunes qui rachètent toutes ces maisons et on verra l'avenir.

Aujourd'hui, il est proposé d'annuler le marché des Marichelles.

M. LE MAIRE.- C'est compliqué, les marchés, aujourd'hui. Celui du centre du mercredi résiste, mais aussi avec difficulté. Et ce ne sont plus les mêmes marchands non plus.

M. LEJEUNE.- Et il pleut souvent.

M. LE MAIRE.- Avant, il pleuvait tout autant.

Je pense que ce sont les modes de consommation qui ont changé. N'oubliez pas que, pour le mercredi, aujourd'hui, hommes comme femmes travaillent donc c'est compliqué.

Face au constat de désertification progressive de ce marché, on l'annule tout simplement, on l'arrête.

Je précise qu'il y a 30 ans, le Maire était Jean-Pierre KUCHEIDA. Françoise a fait cela de manière remarquable ; 30 ans, c'est beau. Il ne faut pas pleurer, Françoise ! Tu es passée de neuf mois à 30 ans !

C'est une belle réussite, mais c'est comme cela. C'était Jean-Pierre qui disait : « *Comme chacun, on naît, on grandit et on meurt* ». C'est la vie. En tout cas, ce qui a été fait pendant 30 ans l'a été de manière tout à fait remarquable. On est d'accord ?

Et ceux qui allaient chercher leur poulet et leurs pommes de terre du dimanche devront aller à la halle couverte parce que maintenant, on a une halle couverte, que Françoise a faite aussi.

Pas de souci sur cette délibération ?

49. Location de salles - Demandes de gratuité

Mme LEROY.- Cette délibération récapitule les demandes déposées par les associations liévénoises ou les organismes extérieurs sollicitant la gratuité ou le demi-tarif pour la mise à disposition des salles municipales pour y organiser des manifestations.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. On a la liste.

M. LEJEUNE.- Une petite correction : pour le SESSAD Jean Macé, c'est le 7 janvier et non le 14.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas de souci ?

50. Dérogations au repos dominical 2025

Mme DELARUYELLE.- Il s'agit pour le conseil municipal d'accepter les demandes de dérogation des enseignes liévénoises : concessions automobiles, enseignes multiservices, enseignes spécialisées dans la vente de jouets et de produits de l'enfant, pour l'année 2025.

M. LE MAIRE.- On est d'accord ? Très bien.

51. Dérogation au repos dominical - Société MAPE à ÉTUPES pour le laboratoire MAPE à LIÉVIN

Mme DELARUYELLE.- Il s'agit, pour le conseil municipal, de donner un avis sur la demande de dérogation au repos dominical de la SAS Mape pour son laboratoire situé à Liévin sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

M. LE MAIRE.- C'est un laboratoire d'analyses médicales ?

M. KUZNIAK.- C'est un laboratoire de fluorescence X. C'est une entreprise qui a un contrat avec Royssitech. Ils sont obligés de faire des analyses en continu de résidus.

M. LE MAIRE.- Ce sont des analyses chimiques.

XIV. SUBVENTIONS

52. Subventions aux associations - Année 2024

53. Subventions aux associations - Année 2025

M. MICHALAK.- Vous verrez sur vos tablettes la liste des associations qui font la demande.

M. LE MAIRE.- Très bien.

M. MICHALAK.- En revanche, nous sommes trois à ne pas pouvoir voter : Madame BÉNÉZIT, Madame PRUVOST et moi-même.

M. LE MAIRE.- C'est noté. Nous acceptons ces demandes de subventions ? Nous les votons ? Très bien.

M. MICHALAK.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, ce Conseil municipal se termine. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite de tout mon cœur de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël, un bon réveillon, et on se retrouve le 10 janvier prochain au stade Arena couvert de Liévin pour notre traditionnelle cérémonie des vœux, frites, bière et, cette année, c'est Indochine. Bonnes fêtes !

(La séance est levée à 20 h 10.)